

Image not found or type unknown



Bagage perdu, endommagé... La compagnie aérienne vous doit des comptes !

Question / réponse publié le **13/03/2025**, vu **408 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Bagage perdu, endommagé... La compagnie aérienne vous doit des comptes !

Votre bagage n'est pas à l'aéroport d'arrivée ? La compagnie aérienne est tenue de dédommager les passagers jusqu'à un certain plafond. Dans quelle mesure et comment ? Le détail de ce à quoi vous avez droit.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/bagage-perdu-endommage-aerien-indemnisation>